

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2016**

Le Procès Verbal de la séance du 13 juin 2016 a été adopté à l'unanimité des présents.
Les décisions ci-dessous ont été prises, à l'unanimité.

1- CANTINE SCOLAIRE : REVISION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2016-2017

Les articles R 531-52 et R531-53 du Code de l'Education permettent de fixer librement les tarifs sans que ceux-ci soient supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration.

Il a été décidé de maintenir les tarifs du prix du repas comme l'an passé soit:

- 3.20 € le prix du repas pour les élèves
- 4.50€ le prix du repas pour les enseignants

2- GARDERIE COMMUNALE : REVISION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2016-2017

Les membres du Conseil municipal ont décidé de maintenir les tarifs de l'an passé pour la garderie communale soit :

- le prix de la présence à 1.50€ facturée mensuellement
- le prix du forfait « 7 à 15 présences » à 9€ facturé mensuellement
- le prix du forfait « au-delà de 15 présences » à 13€ facturé mensuellement

3- CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE DE LA BUCHERE A L'ASSOCIATION DE JUDO « LES OURS JUDO CLUB »

La convention de mise à disposition de la salle de la « Buchère » à l'Association « Les Ours Judo-club » pour la pratique de cours de judo a été renouvelée pour la saison 2016/2017 moyennant une participation annuelle aux frais d'électricité et de chauffage de 100€.

Les cours auront lieu le mercredi de 14h00 à 15h30.

4- SUPPRESSION DE POSTES VACANTS À COMPTER DU 15 JUILLET 2016

Conformément à la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret N°91-298 du 20 mars 1991, et suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 21/06/2016, l'assemblée a approuvé la suppression des trois postes vacants suivants à compter du 15 juillet 2016 :

- 1 emploi à temps complet d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe devenu vacant suite à un avancement de grade depuis le 01/07/2016
- 1 emploi à temps non complet (15.45/35h) d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe devenu vacant suite à une modification de la durée de travail d'un poste depuis le 01/07/2016
- 1 emploi à temps complet d'Adjoint Technique 2^{ème} classe suite au départ à la retraite de l'agent depuis le 1/03/2015

5- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS À COMPTER DU 15 JUILLET 2016

Suite à la suppression de postes vacants, il y a lieu de procéder à la modification du tableau des effectifs communaux à compter du 15 juillet 2016.

6- QUESTIONS DIVERSES

Vestiaire foot :

Suite aux inondations de janvier 2014, le bâtiment actuel est devenu dangereux et a donc été sécurisé. Une déclaration de sinistre a été adressée à l'assurance. Une solution va essayer d'être trouvée au plus vite pour la reprise des activités sportives en septembre.

Ondes, le 11 juillet 2016

Le Maire,
André PAVAN

